

## Prédominance méditerranéenne parmi les produits certifiés en Europe

**Sébastien Abis**

Administrateur  
Secrétariat Général du CIHEAM

---

La question de la certification des produits alimentaires en Europe a fait l'objet d'une analyse détaillée dans « *Mediterra 2007* », le rapport annuel du CIHEAM<sup>1</sup>, pour souligner à quel point ce processus technique et juridique était stratégique au sein de la politique européenne en matière de qualité alimentaire.

Cette note vise à souligner l'importance des pays méditerranéens au sein de la liste<sup>2</sup> où figure actuellement les 785 produits certifiés au sein de l'Union européenne (UE)

### **Bref aperçu sur la politique de certification en Europe<sup>3</sup>**

Deux règlements ont été adoptés en 1992 par la Communauté européenne, le premier relatif à la protection des indications géographiques et des appellations d'origine des produits agricoles et des denrées alimentaires (n°2081/92) et celui relatif aux attestations de spécificité des produits agricoles et des denrées alimentaires (n°2082/92). Alors que le premier traite de la protection des dénominations, le second protège les recettes traditionnelles. Ces deux règlements ont été modifiés et mis à jour en 2006.

Ces deux textes réglementent les Appellations d'Origine Protégée (AOP), les Indications Géographiques Protégées (IGP) et les Spécialités Traditionnelles Garanties (STG), trois dénominations qui couvrent tous les produits agricoles et denrées alimentaires destinés à la consommation humaine comme aliment<sup>4</sup> ou comme boisson (à l'exclusion du vin qui a son propre règlement et des eaux minérales, exclues depuis 2003 et relevant d'une autre directive) ainsi que certains produits non-alimentaires qui constituent d'importantes sources de revenus pour les agriculteurs et où le lien avec l'aire géographique est bien établi (par exemple, les plantes ornementales, les fleurs, le liège, la laine, les huiles essentielles, etc.).

Les règlements de l'UE instaurent un symbole commun à l'ensemble de l'UE pour désigner les AOP, IGP et STG afin de souligner la crédibilité des produits enregistrés, de donner aux consommateurs une véritable garantie d'origine et d'aider les producteurs à mieux faire connaître leurs produits. L'utilisation de ces logos sur les étiquettes apposées sur les produits enregistrés n'est toutefois pas obligatoire<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> *Mediterra 2007*, « *Identité et qualité des produits alimentaires méditerranéens* », sous la direction de Bertrand Hervieu, Rapport annuel du CIHEAM, Les Presses de Sciences-Po, Paris, juin 2007

<sup>2</sup> Cette liste est disponible sur le site de la Fondation Qualivita ([www.qualivita.it](http://www.qualivita.it)) qui recense et met à jour régulièrement les produits alimentaires certifiés en Europe

<sup>3</sup> Pour plus de détails, se reporter au chapitre n°04 de *Mediterra 2007* (op.cit.), « La qualité alimentaire en Europe », réalisé par Ana I. Sanjuan, pp. 111-136.

<sup>4</sup> Le règlement exclut, par exemple, les produits dérivés du tabac.

<sup>5</sup> Pour plus de renseignements sur les législations européennes en matière de qualité alimentaire, consulter le site dédié sur [http://ec.europa.eu/agriculture/foodqual/quali1\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/agriculture/foodqual/quali1_fr.htm)

### Les pays méditerranéens de l'UE sont incontournables

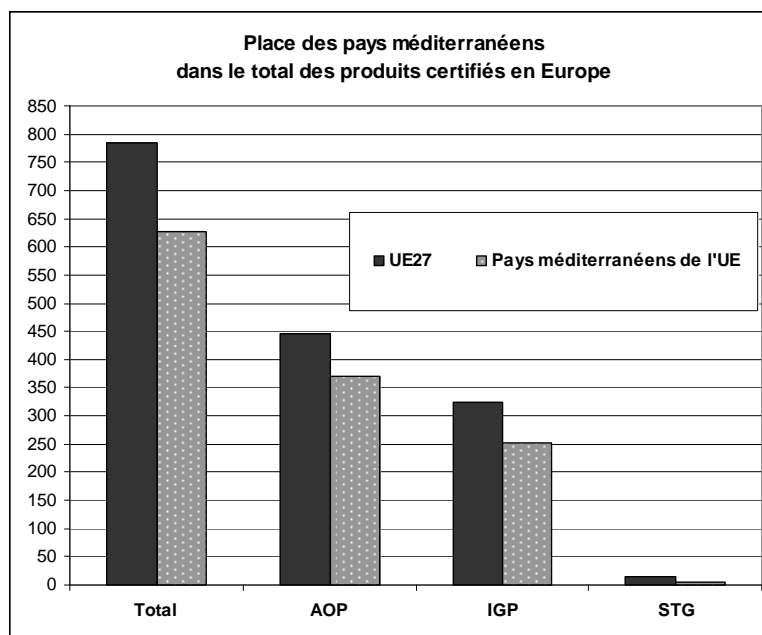
Aujourd'hui, au sein de l'UE et de ses 27 Etats membres, ce sont pas moins de 785 produits certifiés qui sont enregistrés, avec une très forte proportion d'AOP et d'IGP (respectivement 445 et 325 IGP) et seulement 15 STG.

Il est particulièrement intéressant de souligner à quel point ces certifications répondent à une géographie méditerranéenne. En effet, 80% des produits actuellement certifiés dans l'UE sont issus de pays membres riverains de la Méditerranée. L'Italie arrive en tête avec 166 produits certifiés, suivie de la France (155), de l'Espagne (114), du Portugal (105) et de la Grèce (85). A cela s'ajoute la Slovénie et Chypre avec un produit certifié pour chaque pays, tandis que Malte n'en a pas encore.

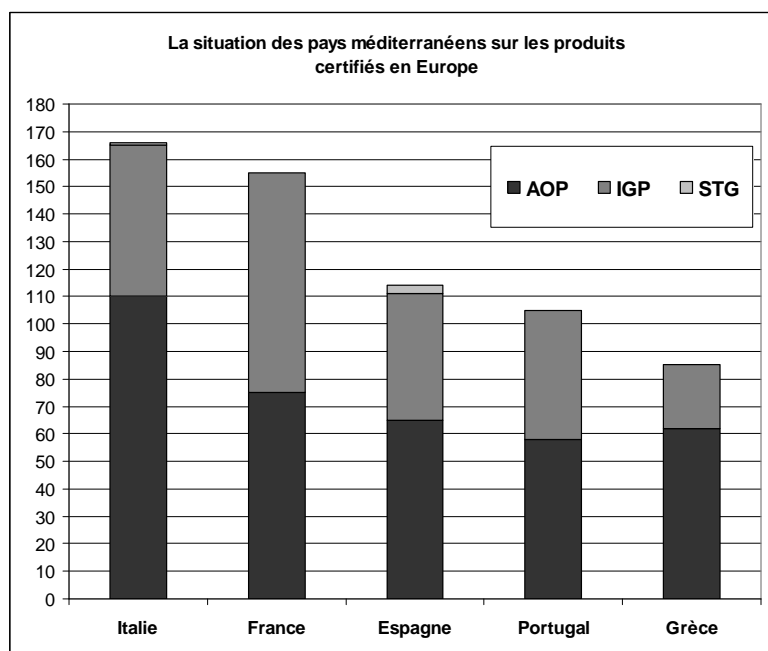
Au niveau des trois catégories de certification, les pays méditerranéens de l'UE cumulent 83% des AOP (dont 25% pour l'Italie), 78% des IGP (dont 25% pour la France) et 27% des STG (dont 20% pour l'Espagne).

Produits certifiés dans l'UE (janvier 2008)				
	Total	AOP	IGP	STG
<b>UE27</b>	<b>785</b>	<b>445</b>	<b>325</b>	<b>15</b>
<b>Pays méditerranéens de l'UE</b>	<b>627</b>	<b>371</b>	<b>252</b>	<b>4</b>
<b>Italie</b>	166	110	55	1
<b>France</b>	155	75	80	0
<b>Espagne</b>	114	65	46	3
<b>Portugal</b>	105	58	47	0
<b>Grèce</b>	85	62	23	0
<b>Slovénie</b>	1	1	0	0
<b>Chypre</b>	1	0	1	0
<b>Malte</b>	0	0	0	0

Source : UE / Fondazione Qualità



Source : UE / Fondazione Qualità



Source : UE / Fondazione Qualività

### **Des produits communautaires à promouvoir sur le marché mondial**

Le 10 décembre 2007<sup>6</sup>, la Commission européenne a validé une série de mesures visant à informer et promouvoir certains produits agricoles européens dans le Monde, et plus particulièrement auprès des marchés chinois, nord-américains et russe. Ce sont précisément 18 programmes pour autant de produits qui ont été identifiés dans cette perspective, portant essentiellement sur le vin, les fruits, la viande, les produits laitiers et biologiques.

La Commissaire chargée de l'agriculture et du développement rural, Mme Marian Fischer-Boel, a indiqué que *"les produits de qualité de l'UE n'ont rien à envier à leurs concurrents et qu'il est donc absolument essentiel d'accroître leur visibilité sur les marchés extérieurs"*. L'UE lance donc sur ces produits phares des campagnes de promotion et d'information, qui se traduiront progressivement par un travail de relations publiques et des mesures publicitaires, afin de valoriser les avantages des produits communautaires concernés (qualité, hygiène, sécurité sanitaire, étiquetage, bien-être des animaux, respect de l'environnement). La recherche de nouveaux débouchés commerciaux pour ces produits constituentin fine l'objectif de ce programme européen défini pour trois ans.

Il est tout à fait intéressant de noter que sur les 18 produits communautaires retenus, 13 sont issus de pays méditerranéens (7 pour l'Italie, 3 pour la Grèce, 2 pour le Portugal et 1 pour Chypre).

<sup>6</sup> Voir le communiqué de presse officiel de l'UE n°IP/07/1877 du 10 décembre 2007.



Le CIHEAM a été créé, à l'initiative conjointe de l'OCDE et du Conseil de l'Europe, le 21 mai 1962.

C'est une organisation intergouvernementale qui réunit aujourd'hui treize Etats membres du bassin méditerranéen (Albanie, Algérie, Egypte, Espagne, France, Grèce, Italie, Liban, Malte, Maroc, Portugal, Tunisie et Turquie).

Le CIHEAM se structure autour d'un secrétariat général situé à Paris et de quatre Instituts agronomiques méditerranéens (Bari, Chania, Montpellier et Saragosse).

Avec au cœur de son activité trois missions fondamentales (formation, recherche, coopération), le CIHEAM s'est progressivement imposé comme une référence dans ses domaines d'activité : l'agriculture, l'alimentation et le développement des territoires ruraux en Méditerranée.

### **A propos de l'Observatoire du CIHEAM**

L'Observatoire méditerranéen du CIHEAM est Un instrument d'analyse et de débat sur l'agriculture, le monde rural et l'alimentation en Méditerranée.

Les propos tenus dans les notes d'alerte et les notes d'analyse qui y sont publiées engagent la responsabilité de leurs auteurs, et en aucun cas celle du CIHEAM.

**[www.ciheam.org](http://www.ciheam.org)**